LE CHAMP DES POSSIBLES - CONTRIBUTION SPÉCULATIVE À LA RÉFLEXION SUR LA RECHERCHE PAR LE PROJET

Par Renaud Pleitinx

RÉSUMÉ

Cette conférence, prononcée le lundi 22 octobre 2012 à la deuxième journée de la recherche de la faculté LOCI, propose une compréhension de la « Recherche par le Projet » précisant, sans en réduire la portée spéculative, son objet, sa méthode et ses résultats. Ceci en vue d'inclure cette jeune discipline dans le domaine de la recherche universitaire.

MOTS-CLÉS

Recherche par le projet d'architecture, réalisme spéculatif, potentialités de l'habitat.

— Possibilités ! C'est ainsi que vous pensez toujours.
Jamais vous n'essaierez de vous demander comment
les choses *devraient* être !
— Vous êtes si pressés ! Vous voulez toujours avoir
un but, un idéal, un programme, un absolu. Et ce qui
en résulte pour finir n'est jamais qu'un compromis,
une moyenne[1] !

Le Coup de dés comme cristallisation christique du
Hasard.
Comme Christal de Néant
Comme ce qui fait, non plus de l'être, mais du peut-
être,
La tâche première, et à venir, des penseurs et des
poètes[2].

INTRODUCTION

Depuis peu, une discipline réclame le droit d'exister à l'Université et plus particulièrement dans les facultés d'architecture. Elle porte un nom déjà, en forme de programme : Recherche par le projet d'architecture (RPP). Mais, ses statuts autant que ses devoirs sont encore trop mal définis pour lui permettre d'accéder aussitôt au titre de recherche universitaire. Il lui faut encore montrer patte blanche, convaincre que sa pratique participe bien des missions de l'Université.
Le propos à suivre est une contribution à la construction des arguments en faveur de la RPP ; il est donc de parti pris. Pourtant, il tend à problématiser la RPP, en réfutant les sophismes complaisants, mais surtout en lui opposant de sévères objections. L'enjeu de cette approche sceptique est ultimement de retourner les arguments à charge, comme on le fait d'un gant, pour faire valoir le *domaine spéculatif* propre à la RPP et en déduire les démarches qui garantissent finalement son « objectivité ».

DEUX TRADITIONS À CONCILIER

Pour permettre de poser les questions que soulève la RPP, il est nécessaire de dissiper une confusion courante sur laquelle s'appuie un raisonnement controuvé, qui, pour abonder dans le sens de la RPP,

[1] Robert MUSIL, *L'homme sans qualités*, p. 653.
[2] Quentin MEILLASSOUX, *Le nombre et la sirène*, p. 206.

fournit de manière dommageable une raison de ne pas en interroger les fondements, de ne jamais la mettre en cause.
En accordant au vocable son sens usuel, on peut affirmer sans grand risque d'erreur que les architectes « cherchent » lorsqu'ils élaborent un ouvrage, lorsqu'ils s'adonnent au projet d'architecture. Tirant argument d'une imprécision terminologique, d'aucuns en concluent que les architectes sont des « chercheurs » et conjointement que la pratique du projet d'architecture s'inscrit de fait dans les missions de « recherche » confiées à l'Université.
L'argument, qui n'est pas dénué de malice, repose tout entier sur un usage peu scrupuleux du vocable « recherche ». Le procédé est connu, en désignant deux choses distinctes par un même mot on produit le mythe de leur profonde identité. On induit ainsi une confusion dont profite la démonstration. L'architecte « cherche » donc le projet d'architecture est une « recherche », et par la même occasion l'architecte est un « chercheur ».
L'usurpation de titre n'est pas la pire conséquence de cette confusion. Il faut surtout s'inquiéter du fait qu'elle annule logiquement toute question. Si le projet d'architecture est — par la seule force des mots — assimilé à une recherche universitaire, poser la question d'une RPP devient trivial.
Pour laisser une chance à la question, il faut admettre que la recherche universitaire et le projet d'architecture relèvent de traditions disciplinaires distinctes dont les tâches et les centres d'intérêt diffèrent radicalement. Refuser de les confondre est une condition à remplir pour pouvoir énoncer les questions que pose leur rencontre inopinée : comment le projet d'architecture, tel que pratiqué par les architectes, peut-il s'inscrire dans la recherche confiée aux chercheurs universitaires ? Quels accords sont nécessaires entre ces deux traditions pour donner sens et vigueur à l'expression « Recherche par le projet » ?

Recherche scientifique et projet d'architecture

Il importe de rappeler, à toutes fins utiles, ce qui distingue la recherche universitaire et le projet d'architecture.
Depuis la fondation des universités, il y a bientôt mille ans, la recherche universitaire est consacrée, quels qu'en soient les protocoles autorisés, à l'établissement du savoir, c'est-à-dire, au bas mot, à la saisie conceptuelle d'objets, à leur catégorisation et à leur compréhension. Cette tâche mobilise en première instance notre faculté langagière appliquée à nos capacités perceptives et symboliques. Autrement dit, l'élément dans lequel baigne le chercheur universitaire — celui que l'on nomme aussi le

« savant » — est essentiellement verbal. En témoignent de manière tangible les précipités de paroles que sont : les mémoires, les articles scientifiques et les thèses dont regorgent les bibliothèques facultaires.
Le projet d'architecture en revanche est dévolu à l'élaboration de l'habitat qui précède sa mise en œuvre et en service. Cette élaboration mobilise autant notre faculté à produire (à formuler, à mettre au point) un artefact que la faculté à légitimer nos désirs. Il s'agit là de deux compétences distinctes qui pour être aussi rationnelles que le langage n'en sont pas moins indépendantes. Ainsi, l'architecte, à qui la division des métiers a confié le soin du projet d'architecture, fait-il preuve d'une agilité artistique, proprement technico-productive, et en même temps traverse peu ou prou les affres d'un débat éthico-moral.
Par vocation donc, le savant et l'architecte opèrent au sein de dimensions culturelles distinctes. Cela veut dire que les points d'application de leurs efforts respectifs siègent en des plans séparés et que leurs résultats — connaissance d'une part et habitat projeté de l'autre — résultent de « rationalités » radicalement différentes. On comprend alors que la recherche savante n'est pas en mesure de produire un habitat, pas même un projet d'habitat, et réciproquement que le projet d'architecture n'est pas en soi producteur de savoir.
Si l'Université a pour mission d'établir des savoirs, il est requis que la RPP — puisqu'elle souhaite trouver place à l'Université — ait pour résultat un surcroît de connaissances. Or sur ce point, le projet d'architecture fait définitivement défaut ; c'est un fait, le projet d'architecture par soi-même ne produit pas de savoir. La question se pose alors : comment admettre qu'il puisse compter parmi les démarches de la recherche universitaire ?

Le projet comme instrument de connaissance

D'aucuns ont proposé une parade au mutisme de l'habitat et à la foncière incompétence « encyclopédique » du projet d'architecture. Elle consiste à envisager le projet d'architecture, non comme une fin en soi, mais comme « un instrument de connaissance ».
Il est remarquable qu'une option semblable ait été défendue dans le milieu littéraire. De nombreux auteurs ont en effet défini le roman comme un « instrument de connaissance ». Les tenants de cette ligne accordent un puissant pouvoir d'élucidation à la fiction littéraire, pouvoir capable de rivaliser avec l'efficacité des démarches scientifiques. Marcel Proust, en particulier fait dire au narrateur d'*A la recherche du temps perdu* : « Mais pour en revenir à moi-même, je pensais plus modestement à mon

livre, et ce serait même inexact de dire en pensant à ceux qui le liraient, à mes lecteurs. Car ils ne seraient pas, selon moi, mes lecteurs, mais les propres lecteurs d'eux-mêmes, mon livre n'étant qu'une sorte de ces verres grossissants comme ceux que tendait à un acheteur l'opticien de Combray ; mon livre, grâce auquel je leur fournirais le moyen de lire en eux-mêmes[3]. » Ainsi, le narrateur conçoit-il son roman à venir comme un instrument d'optique par lequel le lecteur accèderait à sa propre conscience.

S'agissant d'architecture, accorder au projet le statut d'instrument, c'est en faire un auxiliaire de la connaissance. C'est admettre, en d'autres termes, que l'étude savante et le projet d'architecture peuvent collaborer de telle sorte que la première constitue un savoir par l'entremise des résultats du second, comme l'astronomie s'appuie sur l'observation d'images saisies par des télescopes.

Considérer le projet d'architecture comme un moyen de connaissance donne un vigoureux espoir à la RPP. Se munissant du projet d'architecture comme d'un instrument et en accordant une place nécessaire à l'acquisition de connaissance, elle serait en effet apte à remplir l'exigence minimale requise par les statuts de l'Université : constituer du savoir.

Cependant, la métaphore de l'instrument d'optique, malgré son élégance, présente pour le moins deux difficultés. Deux questions subsistent en effet qui mettent en cause le supposé pouvoir d'élucidation du projet d'architecture. La première question interroge le statut des objets que le projet porte à notre connaissance et s'inquiète du champ d'études qui serait celui de la RPP. Si à titre d'hypothèse, on peut admettre que le projet est un instrument de connaissance, peut-on préciser à quelles choses, à quel réel, il donne finalement accès ? De prime abord, le résultat patent d'un projet d'architecture n'est rien de plus qu'un habitat projeté dont l'existence est conditionnelle. Mais pour la connaissance, quelle sorte d'objet est-ce là qui n'existe pas sinon sur un mode potentiel ? D'aucuns répondraient à bon droit : une chimère. Et au regard des recherches attelées à la compréhension des réalités, quelle consistance peut avoir le champ d'investigation ainsi offert à la recherche par le biais du projet sinon celle, toute onirique, du pays des merveilles ?

La seconde question qui met en doute la fiabilité du projet d'architecture comme instrument de connaissance porte sur l'engagement erratique qui fonde tout projet. Quelle peut être « l'objectivité » d'une RPP dont le point de départ est toujours une proposition, un parti, autant dire plus

---

[3] Marcel PROUST, *Le temps retrouvé*, p. 1033.

simplement : un pari ? Si tout projet porte au jour les conséquences d'une supposition, comment accepter que s'immisce dans la recherche une telle incertitude ? Incertitude elle-même suspendue à la personnalité de l'auteur du projet ; aux usages qui sont les siens en matière d'habitat, à ses obsessions et ses travers, à ses faiblesses ou à son habileté.
La délimitation d'un champ de connaissance consistant ainsi que l'objectivité ou l'impartialité de la connaissance sont des exigences scientifiques incontournables. On comprend alors que ces deux questions portent un sérieux coup à l'ambition de faire admettre la RPP au sein de l'université, quand bien même le projet serait considéré comme un instrument de connaissance.

POUR UNE CONNAISSANCE DU POSSIBLE

Si on souhaite ne pas laisser la RPP dans une impasse épistémologique, il convient de lever les doutes légitimes auxquels elle se trouve exposée. Pour ce faire, à vrai dire, il faut confirmer les arguments à charge et y prendre appui. Ce n'est en effet qu'en admettant le caractère radicalement chimérique des résultats du projet d'architecture que l'on pourra « cerner » le domaine propre de la RPP et plus loin définir les protocoles par lesquels elle est en mesure d'accéder à l'objectivité. Ainsi, nous ferons des apparentes faiblesses de la RPP ses meilleurs atouts.

Reconnaissons donc que le projet d'architecture produit des chimères — qu'à l'instar du roman un habitat projeté n'est qu'une fiction —, mais voyons aussi que de ce fait la RPP s'approprie un domaine d'expertise singulier qui déborde de loin les limites de la réalité.
Abruptement, on pourrait proposer de fonder la RPP sur deux affirmations incontestables :

1. Un projet (d'architecture) est un coup de sonde dans le champ infini des (habitats) possibles. Autrement dit, le résultat de tout projet d'architecture, un habitat projeté, est un échantillon des possibilités de l'habitat.
2. Le domaine d'étude offert à la RPP d'architecture est le champ des habitats possibles.

On déduirait aisément de ces deux propositions que la tâche de la RPP consiste à étudier les possibilités offertes à l'habitat en général, voire à un habitat particulier.
De manière moins formelle, il serait aussi juste de dire qu'en se dotant du projet d'architecture, comme d'un instrument de connaissance, la RPP

rend possible un savoir du possible. À noter que ce sont moins les projets d'architecture, simples échantillons du possible, qui constitueraient l'objet de ce savoir que le possible lui-même. Connaître (observer et comprendre) l'espace des possibles, telle serait en définitive la tâche de la RPP.
Il est remarquable que le champ des possibles inclue de fait la réalité. Car celle-ci n'est jamais qu'un possible parmi d'autres. Cela implique qu'une connaissance du possible ne peut faire exception de ce qui existe. De ce fait, la RPP ne pourra ignorer la diversité des habitats existants. Mais elle ne pourra pas s'en contenter.
On peut en effet s'attendre à ce que le champ des possibles possède une extension infinie. Chaque secteur de l'habitat (territoire, ville, logement, équipement, ameublement, véhicule), chaque situation (qu'elle soit particulière ou générale) recèlent en effet une quantité inépuisable de potentialités.
Pour autant, le champ des possibles pourrait présenter des aires de densités variables, comporter des limites internes. Des forces pourraient y imprimer des mouvements qui configureraient un territoire accidenté, déchiré, plissé. Il devrait ainsi exister une « géographie du possible » dont la RPP aurait à rendre compte.

Une extension du champ des connaissances : de l'être au peut-être

Constituer un savoir du possible réclame sans doute une épistémologie adéquate qui ne restreigne pas la portée du domaine de la connaissance à l'existant, mais l'étende au champ du possible. Pour qu'un tel mode de pensée puisse s'épanouir, il faut sans doute une sensibilité propice à son émergence ; « un sens du possible », comme le définit Robert Musil, dans son roman : *L'homme sans qualités*. « Mais s'il y a un sens du réel, et personne ne doutera qu'il ait son droit à l'existence, il doit bien y avoir quelque chose que l'on pourrait appeler le sens du possible. L'homme qui en est doué, par exemple, ne dira pas : ici s'est produite, va se produire, doit se produire telle ou telle chose ; mais il imaginera : ici pourrait, devrait se produire telle ou telle chose ; et quand on lui dit d'une chose qu'elle est comme elle est, il pense qu'elle pourrait aussi bien être autre. Ainsi pourrait-on définir simplement le sens du possible comme la faculté de penser tout ce qui pourrait être "aussi bien", et de ne pas accorder plus d'importance à ce qui est qu'à ce qui n'est pas. On voit que les conséquences de cette disposition créatrice peuvent être remarquables ; malheureusement, il n'est pas rare qu'elles fassent apparaître faux ce que les hommes admirent et licite ce qu'ils interdisent,

ou indifférents l'un et l'autre… Ces hommes du possible vivent, comme on dit ici, dans une trame plus fine, trame de fumée, d'imaginations, de rêveries et de subjonctifs[4]. » Les architectes sont par formation des femmes et des hommes du possible. Depuis leurs tendres années d'étude, ils sont entraînés à imaginer ce que les choses pourraient-être, par de delà ce qu'elles sont. Ils ont un sens du possible affuté, aptitude que la RPP réclame.

S'agissant par ailleurs d'une pensée du possible, il faut noter l'émergence récente d'un courant philosophique dénommé : le réalisme spéculatif (RS) dont les arguments pourraient aider à stabiliser les fondements épistémologiques de la RPP. Si la majeure partie de ses protagonistes sont d'origine anglo-saxonne, la figure de proue du RS est hexagonale : il s'agit de Quentin Meillassoux. Pour ceux qui ne le connaissent pas encore : il enseigne la philosophie à l'ENS et a publié deux livres remarqués : Après la finitude, essai sur la nécessité de la contingence (Seuil), et le Nombre et la sirène, Un déchiffrage du coup de dé de Mallarmé (Fayard). Le nœud du propos de Meillassoux est la démonstration rationnelle de l'absolue contingence des lois naturelles, et finalement de toutes choses. Les thèses radicales de Quentin Meillassoux rouvrent le champ de l'ontologie. Comme l'affirme Peter Hallward : « Pour Meillassoux, tout comme pour Platon ou Hegel, la préoccupation première de la philosophie concerne la nature de la réalité absolue, mais telle que Meillassoux la conçoit, la nature de cette réalité requiert que la philosophie s'astreigne à penser non "ce qui est, mais ce qui peut possiblement être". (…) Si Meillassoux peut être défini comme un "réaliste", alors la réalité qui le préoccupe n'implique pas tant les choses telles qu'elles sont, que la possibilité qu'elles puissent toujours être autrement[5]. »

Sens du possible et pensée spéculative seraient opportunément mis au service la RPP. Ils aideraient du moins à prendre la mesure de la tâche et à ne pas trembler face à son énormité. Car, le possible n'est pas seulement le probable, il renferme aussi bien l'improbable. *A priori*, rien ne devrait obliger la RPP à se plier aux urgences professionnelles (obligations de moyens, délais de livraison, budget) de l'architecte sur lequel pèse l'incontournable exigence de faisabilité prochaine. Toutes les contrées du possible devraient être investiguées. On ne négligerait ainsi aucune fantaisie, aucune utopie. Alice courant derrière le lapin blanc

---

[4] MUSIL, *L'homme sans qualités*, p. 40.

[5] Peter HALLWARD, « Tout est possible », dans *La Revue internationale des Livres et des Idées*.

deviendrait l'exemple à suivre ; le docteur Faustroll serait un maître ; la science-fiction un paradigme.
Bien sûr, comme toujours lorsque le savoir gagne en autonomie, il faudra répondre à la question pragmatique : quelle utilité peut avoir une RPP ? Vouée à la connaissance du possible, la RPP n'aurait pas pour vocation de prévoir et prédire l'avenir en spéculant sur un enchaînement de causes toujours douteux dès lors qu'il s'agit de l'Histoire des hommes. Elle devrait encore moins prétendre imposer un avenir. S'il ne faut attendre de la RPP aucune prédiction et s'il faut lui refuser toute autorité prescriptive, il n'est cependant pas exclu que l'une ou l'autre des potentialités mises à jour et étudiées par celle-ci, puisse être historiquement appropriée — être choisie par des gens — et une fois mise en œuvre, devenir réalité. On verrait alors l'intérêt pratique de la RPP : faire saillir et méditer des points de décision collective quant à notre habitat.
En résumé, la RPP, pour peu qu'elle ne se suffise pas du projet, mais envisage ce dernier comme un instrument de connaissance, pourrait prétendre à un domaine de compétence propre : les possibilités de l'habitat, champ d'investigation qui inclut de fait la réalité, mais la déborde de très loin.
Rétroactivement, l'incertitude foncière du projet d'architecture s'avère être la condition de possibilité d'une investigation du possible et par la même occasion la pierre angulaire de la RPP. Car c'est très précisément l'engagement conditionnel de tout projet, le pari inhérent à son parti, qui force les limites de ce qui est, et conduit, en un saut sans mesure, au domaine du possible. Si un projet ouvre comme une porte sur le possible, son incertitude primitive en est la clef. Finalement, si on admet que la RPP a pour objet les possibilités de l'habitat, le projet d'architecture s'avère être son instrument indispensable.

QUELQUES POINTS DE MÉTHODE

De sa définition même et de la nature de son champ d'études, on peut déduire les démarches de la RPP. La RPP devrait inclure par définition deux types de démarches : projectives d'une part, et cognitives d'autre part. Comme « instruments » de connaissance, les démarches inhérentes au projet (décision, élaboration par le dessin) seraient nécessairement premières. Les démarches cognitives supposant un habitat projeté seraient donc consécutives au projet. Cet ordre n'exclurait pas d'éventuelles itérations. On admettrait bien sûr qu'un territoire déjà balisé fasse entrevoir des régions encore inexplorées qui justifient de nouvelles investigations.

Échantillonner les possibles

Dans un premier temps donc, la tâche assignée au projet serait de faire émerger des possibles ; son objectif serait d'échantillonner les possibilités. De prime abord, tout projet — dans la mesure où il grossit l'échantillon — serait bon à prendre. Une complète liberté d'action devrait être laissée aux architectes quant aux moyens d'investigation. Peu importe que le projet prenne appui sur les formes de l'habitat ou sur les paramètres d'une situation. Peu importe, le style adopté ou l'éthique gouvernant les projets. Peu importe surtout, la probabilité attachée à la possibilité mise au jour.
La seule contrainte véritable serait de multiplier les projets. Pour permettre de baliser correctement, le champ des possibilités étudié, il conviendrait en effet de répéter les coups de sonde. Ceci obligerait les auteurs de projets impliqués dans la recherche à diversifier leurs points de départ, leurs angles d'approches, pour varier leurs propositions. La multiplication des projets demanderait à leurs auteurs de suspendre leurs déterminations personnelles pour dépasser leurs préjugés, leurs attendus, pour aller là où ils ne sont pas et même là où ils se refuseraient d'aller. La tâche serait opportunément remplie de manière collective, mais si un projeteur devait se retrouver seul, il lui faudrait composer, tel Fernando Pessoa sous une foule d'hétéronymes. Le projet d'architecture mis au service de la connaissance du possible serait ainsi une démarche impersonnelle ; rendue méthodiquement indifférente à toute signature. La personnalité des auteurs n'aurait ainsi pas d'incidence sur l'échantillonnage du possible, et partant la RPP pourrait prétendre à l'impartialité voire à l'objectivité.
Finalement, pour se figurer le résultat idéal de ce premier temps de la RPP, la meilleure image est celle d'un affichage de Jury d'architecture ; une collection de possibles mis à plat pour examen.

Connaître les possibles

Consécutif à ce premier temps exploratoire, le moment « cognitif » de la recherche aurait pour tâche d'étudier les habitats projetés. Muni d'un échantillon de possibilités, on pourrait en première approche décrire la structure du possible. En comparant tant la mise au point technique des habitats projetés que leurs partis constitutifs, on relèverait les différences qui les opposent autant que les similitudes qui les apparentent. On classerait ainsi les projets par genre et espèce, établissant entre eux des distances ou des proximités qualitatives. En outre, envisageant les habitats projetés comme des unités combinables, on pourrait tester leur

compatibilité ; voire s'ils peuvent s'emboîter les uns dans les autres où s'enchaîner les uns aux autres.

On irait plus loin encore, en étudiant les transformations admises par les divers habitats projetés. Les questions seraient alors : considérant deux habitats possibles, quelles opérations permettent de passer de l'un à l'autre ? Sur le plan technique, que faut-il retrancher, ajouter ou faire varier ? Sur le plan éthique cette fois, que faut-il accepter ou refuser sinon apprendre à apprécier ? La prise en compte de ces transformations ouvrirait en définitive la question délicate des conditions de faisabilité des projets. Elle mettrait en évidence les obstacles ou les préceptes qui empêchent ou interdisent la transformation de tel habitat en tel autre.

Point par point, on pourrait ainsi tracer une carte du possible. On y verra sans doute apparaître les contours diffus du domaine de la réalité, car la plupart des projets se rassembleront plus que probablement aux marges de ce qui existe déjà. Mais on y verra aussi des points esseulés aux confins du possible, fruits de quelques architectes aventureux qui auraient perdu ou refusé d'exercer leurs sens des réalités. Dans la densité moyenne des possibles peu à peu révélés, apparaîtront peut-être des amas concentriques indiquant l'existence d'options en apparence incontournables : des dispositifs indispensables ou des valeurs inamovibles sur lesquelles nombre de projets auront insisté. Il faudra relever scrupuleusement ces lieux de convergence. Ils permettraient en effet de fonder quelques certitudes quant aux tenants et aboutissants de l'habitat. Et puis, sur le tableau pointilliste des localités inventoriées, apparaîtront sûrement des régions oubliées, des territoires tabou où aucun projet ne semble ni pouvoir ni vouloir s'établir. Il faudra prêter grande attention à ces « friches du possible » ; savoir ce qui en barre l'accès ; trouver les moyens de le forcer. Car dans ces contrées dédaignées réside peut-être l'invention véritable.

CONCLUSION

La rencontre inopinée de la recherche universitaire et du projet d'architecture a fait surgir l'idée d'une RPP. Il s'est agi de montrer ici qu'aucun ne perdrait au change. Chacun devrait certes renoncer à ses habitudes ; du côté de l'Université, il faudrait ne plus restreindre la recherche au domaine des réalités ; du côté du projet d'architecture, il faudrait renoncer à la signature singulière et au droit d'auteur. Mais, un domaine d'étude illimité serait ouvert — une mine à exploiter — dont l'Université ne pourrait que se féliciter, et le projet d'architecture, notre discipline, serait promu au rang de démarche scientifique indispensable à l'étude d'un champ, celui des possibles.

BIBLIOGRAPHIE

HALLWARD, Peter, « Tout est possible », dans *La Revue internationale des Livres et des Idées*, 2009.

MASSON, Olivier et LEDENT, Gérald, *Le projet d'architecture à l'épreuve de la recherche, un profit pour l'enseignement*, texte non publié.

MEILLASSOUX, Quentin, *Le nombre et la sirène*, Fayard, 2011, coll. « Ouvertures ».

MUSIL, Robert, *L'homme sans qualités*, Traduit de l'allemand par Philippe Jaccottet, Seuil, 2004, coll. « Points ».

PROUST, Marcel, *Le temps retrouvé*, Gallimard, 1914/1954, coll. « la Pléiade ».